

|  |  |
| --- | --- |
| cid:image005.png@01D6CA32.9A4113A0 | Fichier:CA Cotentin logo.svg — Wikipédia |

 Le 7 décembre 2020

**« Impulsion Relance Normandie » devient « Impulsion Résistance Normandie » pour apporter une aide directe aux entreprises qui subissent le prolongement de la crise sanitaire**

**Hervé Morin, Président de la Région Normandie, et David Margueritte, Président de la Communauté d’Agglomération du Cotentin, ont visité, ce matin, le Centre équestre/ Poney club de Sainte Colombe qui fait partie des entreprises du Cotentin identifiées pour bénéficier d’une aide « Impulsion Résistance Normandie ». A cette occasion, les élus ont rappelé les contours de ce nouveau dispositif mis en place par la Région et les intercommunalités normandes pour répondre à l’impact du prolongement de la crise sanitaire sur les entreprises du territoire. Plusieurs milliers d’entreprises pourraient bénéficier du dispositif « Impulsion Résistance Normandie » doté d’une enveloppe de 20 millions d’euros et financé à hauteur de 40 % par la Région et de 60 % par les intercommunalités. Les premières aides seront accordées à compter de mi-décembre.**

*« A travers ce dispositif exceptionnel, la Région Normandie et les intercommunalités normandes ont cherché à bâtir, ensemble, la meilleure réponse à l’impact du prolongement de la crise du Covid-19 sur les entreprises oubliées des dispositifs de l’État, en particulier dans les secteurs d’activité du tourisme, de la culture, du sport et de l’événementiel. La Région met tout en œuvre pour soutenir les entreprises normandes et faire en sorte qu’elles puissent sortir debout de cette crise sans précédent. Plus de 100 millions d’euros ont été, à ce jour, mobilisés dans cet objectif »* a déclaré Hervé Morin, Président de la Région Normandie.

« *Dès le début de la crise, le Cotentin a souhaité agir sans attendre pour apporter son soutien aux entreprises en difficultés. « Impulsion Résistance Normandie » est un dispositif additionnel au plan d’accompagnement impulsé par notre agglomération. Il nous permet d’apporter une réponse concrète et rapide à la situation des TPE, des artisans et des commerçants en difficulté et qui ne sont pas éligibles aux dispositifs de l’Etat* » a souligné David Margueritte, Président de la Communauté d’Agglomération du Cotentin.

Pour mémoire, face à l’impact de la crise du Covid-19 sur l’économie, la Région et les intercommunalités normandes ont lancé, en avril dernier, un dispositif baptisé « Impulsion Relance Normandie ». Ce dispositif exceptionnel permettait aux acteurs économiques locaux ne pouvant prétendre à une aide du Fonds National de Solidarité Etat-Régions (FNS) de bénéficier d’une subvention d’un montant de 1000 ou de 1500 euros, financée à hauteur de 40 % par la Région et de 60 % par les intercommunalités.

Compte tenu du prolongement de la crise sanitaire qui fragilise de plus en plus les entreprises normandes, la Région et les intercommunalités ont décidé de renforcer ce dispositif qui devient « Impulsion Résistance Normandie ». Les modifications portent principalement sur l’élargissement des conditions d’éligibilité pour cibler prioritairement les secteurs d’activité du tourisme, de la culture, du sport et de l’évènementiel.

Les aides apportées sous forme de subventions forfaitaires sont portées à :

* 1 000 € pour les entreprises n’ayant pas de salarié,
* 2 000 € pour les entreprises ayant 1 salarié,
* 3 000 € pour les entreprises ayant 2 salariés,
* 4 000 € pour les entreprises ayant 3 salariés,
* et 5 000 € pour les entreprises ayant 4 salariés et plus.

Sont éligibles à ce fonds, les structures ci-dessus décrites, y compris celles créées depuis moins d’un an, qui ont perdu pendant les périodes de contraintes sanitaires :

* entre 30 % et 50 % du chiffre d’affaires pour les secteurs de l’annexe 1 du Fonds de Solidarité ;
* entre 30 % et 80 % du chiffre d’affaires pour les secteurs de l’annexe 2 du Fonds de Solidarité.

Le Cotentin a également souhaité rendre éligible les TPE des secteurs évoqués ci-dessus et éligibles au Fonds de Solidarité mais dont le niveau de charges mobilisait une grande partie voire toute l’aide apportée par le Fonds de Solidarité.

Les intercommunalités normandes ont fait remonter à la Région la liste des entreprises de leurs territoires respectifs susceptibles de bénéficier de ce dispositif exceptionnel. Les entreprises identifiées ont pu depuis déposer une demande de subvention sur la plateforme dédiée et les aides seront versées dans les prochaines semaines.

Contact presse Région Normandie :

Charlotte Chanteloup – tel : 06 42 08 11 68 - charlotte.chanteloup@normandie.fr